



Municipalité de
SAINT
FRANÇOIS
XAVIER
DE
BROMPTON

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme.

*Que lors de la séance tenue le 04 mars 2024, le conseil de la Municipalité a adopté, par résolution, le projet de « **règlement numéro 2024-315 visant à modifier le règlement sur le plan d'urbanisme afin d'identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain** »*

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi, 02 avril 2024 à 19h00, au centre communautaire France-Gagnon-Laprade sur le projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise à identifier toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et décrire toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

Que le projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Que le projet de règlement peut être consulté à l'adresse suivante : <https://sfxb.qc.ca/>

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 12 mars 2024.

Jacynthe Bourget
Directrice générale greffière-trésorière

Communauté/Avis publics/Avis public règl 2024-315 Assemblée consultation